

La santé, au cœur de Rennes et de sa métropole

Plan d'actions
du Contrat local de santé
2025-2030



Édito

RENNES Ville et Métropole



Nathalie Appéré

Présidente de Rennes Métropole
Maire de la Ville de Rennes



Eve Schoumacker

Vice-Présidente de Rennes Métropole,
à la Proximité, Politique des Temps,
Innovation sociale et Santé



Yannick Nadesan

Adjoint de la Ville de Rennes,
à la Santé

À Rennes, nous avons la conviction profonde que la santé est un droit fondamental : être en bonne santé ne devrait jamais être un luxe, ni une chance réservée à quelques-uns. C'est pourquoi nous faisons le choix d'adopter un nouveau Contrat Local de Santé avec, pour la première fois, une dimension métropolitaine.

Notre objectif est clair : porter collectivement, à l'échelle locale, des politiques publiques fortes en faveur de la santé. Parce qu'elle se trouve à la croisée de nombreux enjeux, la cohésion sociale, l'égalité, la résilience, l'accès à l'emploi ou encore l'innovation. Et parce que c'est surtout l'une des premières préoccupations de nos concitoyens.

C'est dans cet esprit que nous travaillons à renforcer l'offre de soins de proximité avec les nouveaux pôles santé au Blosne et à Villejean, ou encore en soutenant le projet ambitieux de nouveau CHU.

Prendre soin de la santé, c'est aussi mener des actions à 360 degrés pour renforcer, partout, la qualité de vie : en construisant et en rénovant des logements bien isolés et confortables, avec une offre de transports publics performante, en favorisant la marche et l'usage du vélo, la végétalisation pour mieux respirer, ou encore en multipliant les initiatives pour une alimentation durable et de qualité, à des prix accessibles.

Notre Contrat local de santé s'inscrit dans cette dynamique pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux soins, tout en favorisant la prévention et la promotion de la bonne santé, physique comme mentale, sans oublier la santé environnementale.

Nous voulons saluer la mobilisation collective qui a permis d'élaborer ce document-cadre, pensé comme un outil de coopération. Habitants, professionnels de santé, associations et acteurs institutionnels ont été conviés à réfléchir ensemble sur les priorités et les actions à engager. Cette démarche participative, au plus près des réalités du quotidien, est à l'image de ce qui nous anime : la santé ne se décrète pas, elle se construit avec et pour les citoyens.

Bonne lecture à toutes et tous !

Édito

Agence régionale de santé



Elise Noguéra
Directrice générale de l'Agence régionale de santé Bretagne

Face aux enjeux d'accès aux soins sur les territoires, l'Agence régionale de santé Bretagne a fait des Contrats locaux de santé (CLS) un véritable outil pour mettre en œuvre des actions au plus près des besoins des populations.

La finalisation de ce sixième Contrat local de santé dans le département d'Ille-et-Vilaine est l'expression des dynamiques locales partagées et témoigne de l'engagement de nombreux partenaires.

C'est un instrument essentiel pour contribuer à mettre "la santé au cœur de toutes les politiques". Chacun de nous mesure ainsi, l'intérêt de marquer notre engagement autour d'une démarche d'élaboration commune de nos politiques de santé.

C'est donc collectivement qu'un programme d'actions a émergé autour de cinq grandes orientations : la prévention et la promotion de la santé et de la santé environnementale, l'organisation des parcours de santé, l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement, les populations vulnérables et leurs aidants ainsi que la participation citoyenne et la mobilisation des usagers comme partenaires en santé.

Ces fils conducteurs offrent une véritable opportunité pour développer des projets innovants, renforcer les synergies entre les différents acteurs de santé et veiller à la cohérence des actions menées.

Il est désormais de notre responsabilité collective de mener à leur terme sur les prochaines années les actions inscrites dans ce Contrat local de santé, au bénéfice de près de 470 000 habitants de Rennes métropole.

Je nous invite à poursuivre cette démarche de concertation, en remerciant l'ensemble des partenaires mobilisés dans le travail réalisé et vous assurer du soutien de l'ARS et de ses équipes.

Ce nouveau Contrat local de santé est un véritable trait d'union entre les acteurs de notre territoire que nous remercions pour leur confiance et leur engagement.

Je suis convaincue qu'une dynamique locale comme la nôtre est porteuse d'évolutions qui contribuent à l'attractivité globale des territoires et à une approche globale des déterminants de santé.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Sommaire

Édito	p.2
Le Contrat local de santé : un levier pour répondre aux besoins et spécificités du territoire	p.6
La santé, un enjeu à intégrer dans toutes les politiques publiques	p.7
Pour une approche universelle et équitable de la santé	p.8
Une seule santé pour l'environnement, les animaux et les humains	p.9
Le pilotage du Contrat local de santé et son territoire d'application	p.10
L'articulation du Contrat local de santé avec les politiques publiques des signataires	p.11
Les enjeux et actions du Contrat local de santé	p.17
Faire culture commune autour de la santé sur Rennes Métropole	p.18
Devenir un territoire ambitieux de prévention et de promotion de la santé	p.24
Faciliter l'accès aux soins de toutes et tous	p.38
Agir sur l'ensemble des facteurs environnementaux ou améliorer la santé de tous	p.44
Développer l'urbanisme favorable à la santé	p.52
Annexes	p.57
Annexe 1 – Synthèse des enjeux et actions du Contrat local de santé	p.58
Annexe 2 – Glossaire et abréviations	p.60

Le Contrat local de santé : un levier pour répondre aux besoins et spécificités du territoire

La santé, un enjeu à intégrer dans toutes les politiques publiques

Selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé, la santé est *un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité*. L'état de santé d'une personne dépend de nombreux éléments : **facteurs génétiques, habitudes de vie, comportement, liens sociaux, conditions socio-économiques, culturelles et environnementales**. Ces éléments, appelés « déterminants de la santé », influent sur l'état d'une personne tout au long de sa vie. Ils peuvent être :

- sociaux (revenus, éducation, catégorie socioprofessionnelle...);
- environnementaux (qualité de l'air, de l'eau, urbanisme, habitat...);
- liés au système de santé (accès aux soins, qualité des soins);
- liés à des facteurs individuels (les déterminants génétiques, comportementaux).

80 % de ce qui fait la santé est extérieur au système de soins

C'est la combinaison de ces différents éléments qui façonne l'état de santé d'un individu soulignant l'importance d'une approche globale et préventive. Ce pourquoi il convient de l'inscrire comme un enjeu dans toutes les politiques publiques.

Opportunités du Contrat local de santé

- Partager des objectifs de santé entre une collectivité et l'Agence régionale de santé.
- Inscrire la santé comme un enjeu transversal dans les politiques publiques.
- Promouvoir une approche universelle et *One Health* de la santé.
- Faire culture commune sur le territoire de Rennes Métropole autour de la santé.
- Mener des actions de prévention et de promotion de la santé en complément des actions menées dans le cadre du droit commun.
- Faciliter l'accès aux soins et à la prévention de toutes et tous.
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et d'accès à la prévention et aux soins.
- Travailler l'interconnaissance entre les acteurs.
- Favoriser la participation citoyenne en matière de santé.

Pour une approche universelle et équitable de la santé

Le droit à la santé est un principe fondamental, reconnu par l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui affirme que toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires. Ce droit doit être garanti à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de genre, d'orientation sexuelle, de religion ou encore de situation économique.

Le Contrat local de santé (CLS) vise ainsi à garantir un accès universel à la santé. Il repose sur plusieurs axes tels que l'alimentation, l'activité physique, la santé mentale, ou encore la santé environnementale.

Une attention particulière est portée aux publics vulnérables ou à besoins spécifiques (publics précaires, personnes en situation de handicap, personnes âgées, femmes, enfants...), pour lesquels l'accès aux soins et à la prévention peut s'avérer plus difficile.

En France, 80 % des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ont déjà renoncé aux soins pour des raisons financières, des délais d'obtention de rendez-vous ou des difficultés de compréhension du système sanitaire.

Pour ces territoires, il est essentiel de renforcer les dispositifs existants afin de réduire les inégalités et d'améliorer la prise en charge.

Le CLS a aussi pour ambition d'impliquer des habitants dans sa mise en œuvre. Rennes Ville et Métropole encouragent ainsi la participation citoyenne, en soutenant des initiatives portées par les habitants eux-mêmes et en favorisant les démarches de santé communautaire.

Le bus du cœur des femmes à Rennes. Trois jours d'information de dépistage et d'échange autour de la santé dédiée des femmes en situation de vulnérabilité. © Arnaud Loubry



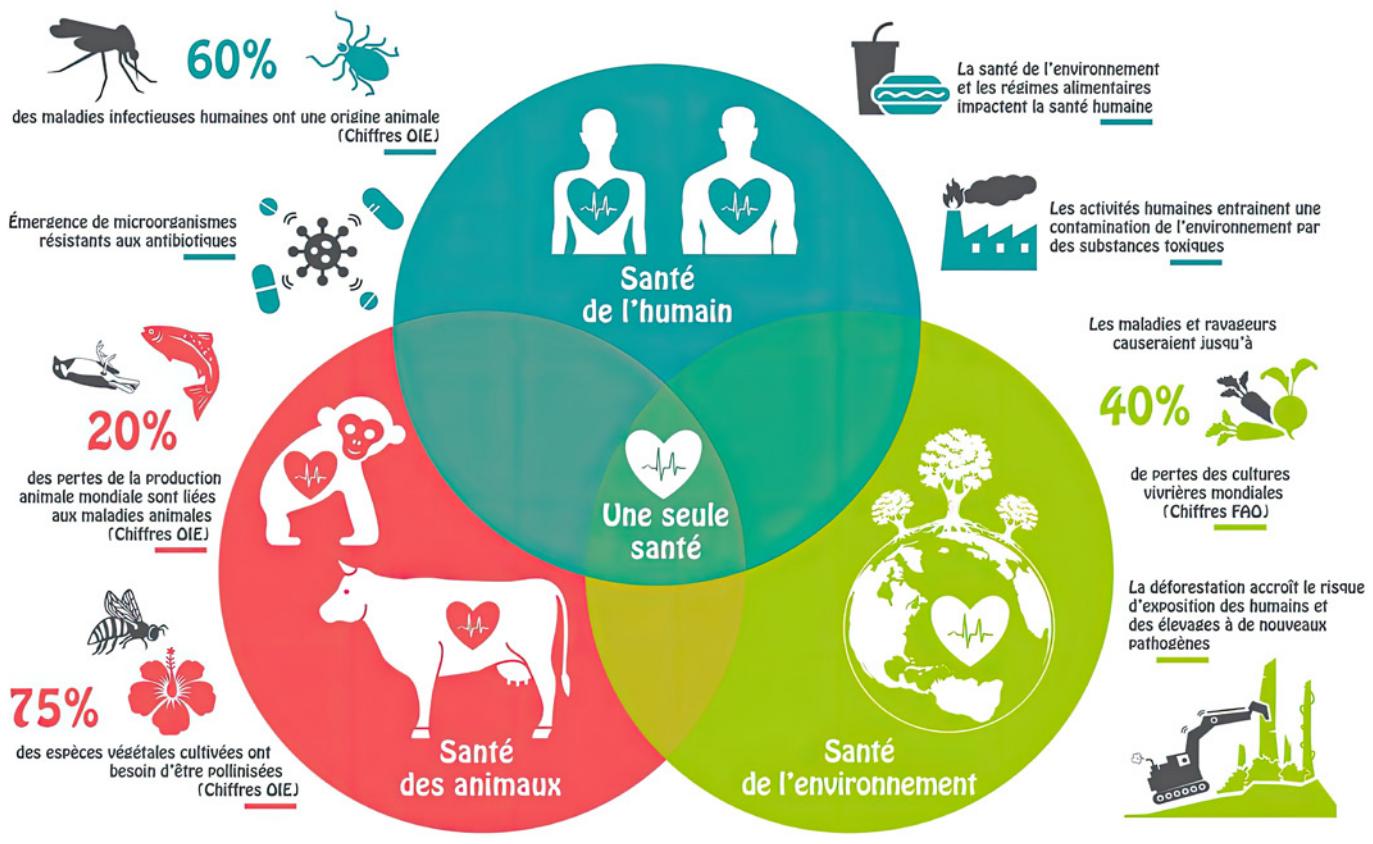
Une seule santé pour l'environnement, les animaux et les humains

La notion de *One Health*, ou *une seule santé*, initiée au début des années 2000, fait suite à la recrudescence et à l'émergence de maladies infectieuses. Elle affirme que la santé humaine est indissociable de celle des animaux et de leur environnement. L'approche *One Health* se définit comme *une approche intégrée et fédératrice qui vise à équilibrer et optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes*. *Elle reconnaît que la santé des humains, des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement au sens large est étroitement liée et interdépendante.*

Cette notion prend tout son sens au regard des crises sanitaires connues ces dernières années et des impacts constatés du dérèglement climatique sur la santé. Ces derniers peuvent être directement liés à des événements climatiques extrêmes (inondations, canicules, feux de forêt...) ou indirects, c'est-à-dire liés aux conséquences du changement climatique sur notre environnement, économie, infrastructures et ayant des répercussions sur la santé humaine (développement de nouveaux vecteurs de maladies infectieuses, aggravation des allergies, fragilisation de la sécurité alimentaire, altération de la santé mentale...).

Le changement climatique contribue également à l'aggravation des inégalités sociales de santé. Les personnes les plus précaires sont souvent les plus impactées par les aléas climatiques, avec des capacités d'adaptation plus limitées. Par exemple, les personnes à faibles revenus vivant dans des appartements mal isolés subiront les conséquences des vagues de chaleur plus durement que celles habitant dans des maisons avec un extérieur et ayant les moyens de s'équiper de systèmes de climatisation performants.

L'approche Une seule santé



© INRAE / Conception infographie : Michaël Le Bourlout / Juillet 2020

Le pilotage du Contrat local de santé et son territoire d'application

Le Contrat local de santé est signé par l'Agence régionale de santé Bretagne, la Ville de Rennes et Rennes Métropole.

Il concerne l'ensemble du territoire de Rennes Métropole à savoir les 43 communes.

Ses actions peuvent être déclinées à plusieurs niveaux : la métropole, les communes volontaires et les quartiers prioritaires de Rennes.

Les membres du comité de pilotage du CLS sont :

- Rennes Ville et Métropole
- L'Agence Régionale de Santé
- La Région Bretagne
- Le Département d'Ille et Vilaine
- La Préfecture
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- La Caisse d'Allocations Familiales
- L'Éducation Nationale
- La Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique

- Le Conseil Territorial de Santé Haute Bretagne
- France Assos Santé
- La Maison Associative de la Santé
- L'École des Hautes Études en Santé Publique
- Le Centre Hospitalier Universitaire de Rennes
- Le Centre Hospitalier Guillaume Régnier
- La Fédération de l'hospitalisation privée
- La Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés solidaires
- La CPTS Cœur de Rennes
- La CPTS Rennes Nord
- La CPTS Rennes Sud
- La CPTS des 3 forêts
- La CPTS de la Seiche
- La CPTS Ille-et-Flûme
- La Dispositif d'Appui à la Coordination
- La France Travail

L'articulation du Contrat local de santé avec les politiques publiques des signataires

Comme évoqué, la santé est un enjeu à inscrire dans toutes les politiques publiques. À ce titre, Rennes Métropole a adopté plusieurs plans et stratégies dans lesquels la santé est promue, notamment son Contrat de ville. L'Agence régionale de la santé porte quant à elle le Projet régional de santé et le Plan régional santé environnement.

Les compétences et leviers de la Métropole et des communes

Selon le Code de la santé publique, la politique de santé relève principalement de la responsabilité de l'État (art L.1411-1). Pour autant, il y est également indiqué que les collectivités territoriales et leurs groupements contribuent à développer la prévention, à garantir l'égal accès de chaque personne aux soins et assurer la continuité des soins et la sécurité sanitaire, *dans le champ de leurs compétences respectives fixées par la loi* (art L. 1110-1).

À ce titre, la Métropole et la Ville de Rennes mettent en place des plans et stratégies ayant un impact sur de nombreux facteurs de la santé : qualité de l'air, habitat, éducation, alimentation... contribuant à inscrire la santé dans toutes les politiques publiques.

La santé se retrouve dans de nombreuses compétences des collectivités telles que :

- **L'action sociale et les solidarités :** l'accompagnement social proposé par les communes à travers les missions des Centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS, CIAS) contribue à la santé des habitants. La Métropole a également inscrit les solidarités comme enjeu prioritaire en adoptant en 2022 une stratégie métropolitaine des solidarités. Enfin en matière de solidarité territoriale, le Contrat de ville a été adopté pour la période 2024 – 2030 et intègre des enjeux de santé.

- **L'agriculture et l'alimentation :** une alimentation saine, locale et de qualité est essentielle pour la santé des habitants. Les pratiques agricoles sont déterminantes, notamment celles qui visent à limiter l'usage des pesticides et à favoriser l'agriculture biologique, contribuant ainsi à améliorer la qualité de l'eau, de l'air et de l'alimentation. Le Plan alimentaire territorial (PAT) fixe des objectifs et des actions pour promouvoir une alimentation saine, locale et durable avec une attention particulière à la végétalisation de l'assiette dès le plus jeune âge en restauration scolaire. La lutte contre la précarité alimentaire est également un enjeu pour la collectivité, avec l'expérimentation d'une carte alimentaire durable permettant de bénéficier de tarifs avantageux pour l'achat de denrées bio ou labellisées Terres de Sources.

- **L'environnement :** les risques climatiques tels que les canicules, les sécheresses et les inondations influent directement sur la santé, tandis que la qualité de l'air et le bruit agissent sur des temps plus longs (maladies cardiovasculaires et respiratoires, maladies psychiatriques, baisse de l'audition...). Rennes Métropole est ainsi engagée dans plusieurs plans dans lesquels la santé y est un enjeu : le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ou encore le Plan de prévention du Bruit (PPB).

- **Le logement :** déterminant essentiel, Rennes Métropole a pris en compte cet enjeu dans son Programme local de l'habitat (PLH). Par exemple, y est inscrite une certification, avec le label NF Habitat Haute qualité environnemental, garantissant la qualité globale et les performances d'un logement.

• **Les mobilités** : le Plan de déplacements urbains (PDU) fixe pour 10 ans l'organisation des mobilités et les actions en matière de transports et déplacements sur le territoire. Il prépare l'évolution des déplacements pour répondre aux besoins de mobilité de tous, en équilibre avec l'environnement. À travers leur PDU, Rennes Métropole et la Ville de Rennes mènent une politique qui encourage la pratique des mobilités douces, notamment le vélo, qui impacte positivement la santé (en réduisant la pollution et en encourageant la pratique d'activité physique).

• **L'urbanisme et l'aménagement** : les mesures d'urbanisme favorable à la santé visent à intégrer les déterminants de la santé dans les projets d'aménagement. Les documents stratégiques comme le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sont des leviers pour agir. Cela se traduit notamment par l'inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation "santé, climat, énergie" dont les objectifs

sont notamment de limiter l'exposition de la population aux pollutions atmosphériques et aux nuisances sonores. Il s'agit aussi de l'instauration de zones de vigilance air-bruit, la promotion de la végétalisation des espaces ou encore l'obligation d'équiper les nouveaux logements de balcons ou terrasses, en réponse aux besoins exprimés pendant la crise Covid et dans une logique de prévention en santé mentale.

Cette liste de compétences n'est pas exhaustive, puisque les politiques d'assainissement, de traitement des déchets, ou encore culturelles sont également des leviers pour agir sur la santé des habitants. De la même façon, Rennes Métropole intervient en matière de santé via sa politique de développement économique et d'innovation en intégrant des projets de recherche sur les sujets de santé et en développant une feuille de route de développement économique et d'innovation du secteur santé.

Le réseau express vélo permet aux cyclistes de circuler en toute sécurité. © Stéphanie Priou



Le Contrat de ville (CDV)

Le Contrat de ville est un cadre partenarial regroupant les actions publiques dans les quartiers prioritaires de la ville. À Rennes, les Clôteaux, Champs-Manceaux, Cleunay, Le Blosne, Maurepas et Villejean sont les quartiers concernés, représentant environ 310 000 habitants.

Il repose sur 3 piliers :

- la cohésion sociale, par la mise en œuvre de mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs et aux associations assurant le lien social sur le territoire ;
- le développement de l'activité économique et de l'emploi ;
- le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Le CDV de Rennes Métropole pour 2024-2030 est construit autour de 5 orientations stratégiques.

- Des quartiers d'accès à l'emploi pour de meilleures conditions de vie.
- Des quartiers d'égalité réelle pour toutes et tous.
- Des quartiers en transitions.
- Des quartiers sûrs et accueillants.
- Des quartiers de bien-être et d'émancipation à tous les âges.

Renforcer l'accès à la prévention et à la santé est un des enjeux de cette dernière orientation. Cela se traduit au sein du Contrat de Ville par plusieurs objectifs.

• Conforter la prévention et la promotion de la santé à tous les âges

- Sensibiliser / outiller les professionnels autour de la santé mentale ;
- Faciliter l'accès à une alimentation, saine, durable et solidaire ;
- Développer l'éducation à la vie affective, sexuelle et relationnelle, la prévention des risques ;
- Renforcer la pratique de l'activité physique et lutter contre les comportements sédentaires dans la vie quotidienne ;
- Agir en faveur de la santé des femmes, des enfants et des jeunes ;

- Soutenir l'appropriation des outils de prévention ;

- Mener une politique de prévention des addictions avec et sans substance et de réduction des risques sur les espaces publics.

• Améliorer l'offre et la compréhension du système de santé

- Informer de manière plus simple et plus claire, et faciliter les parcours de santé ;
- Éviter les ruptures dans les parcours de santé ;

• Promouvoir les facteurs environnementaux de la santé

- Sensibiliser les habitantes et habitants aux enjeux de qualité de l'air intérieur ;
- Faire connaître et promouvoir l'impact positif de la nature sur la santé.

Le Projet régional de santé

Le Projet régional de santé (PRS) est un document stratégique qui définit la politique régionale de santé. Élaboré par l'Agence régionale de santé Bretagne, le 3^e PRS (2023–2028) fait reposer la politique de santé bretonne sur neuf orientations stratégiques :

- s'adapter à de nouveaux environnements et répondre à de nouveaux risques ;
- agir sur les déterminants de la santé en confortant la prévention et la promotion de la santé ;
- favoriser les recrutements et l'attractivité des métiers de la santé ;
- garantir l'accès à une offre de soins et d'accompagnement adaptée sur les territoires ;
- renforcer la prise en charge coordonnée dans les parcours de santé et de vie ;
- développer la réponse à des enjeux populationnels prioritaires ;
- agir en faveur de l'autonomie et de l'inclusion des personnes ;
- promouvoir la qualité, la sécurité des soins et l'innovation en santé ;
- affirmer la place des usagers-citoyens dans le système de santé.

Le Plan régional santé environnement

Le Plan régional santé environnement (PRSE) a pour objectif de prévenir les risques pour la santé liés à l'environnement et de créer ainsi un environnement favorable à la bonne santé de la population. Il est co-piloté par l'ARS, la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et la Région.

En Bretagne, le PRSE est donc piloté par le Préfet de Région, l'ARS et la Région Bretagne. Il décline des actions du plan national sur le territoire breton, en tenant compte des problématiques locales et en assurant la promotion des actions menées dans la région. Il réunit et accompagne les acteurs de la santé et de l'environnement en Bretagne.

Ce plan a pour ambition de réduire l'impact des déterminants environnementaux sur la santé humaine en Bretagne, de réussir à s'adapter face au changement climatique et de diminuer les inégalités sociales de santé, tout en reposant sur une approche *One Health*.

Le PRSE 4, adopté pour la période 2023 – 2027 est construit autour de 3 axes et 12 priorités :

Axe 1 – Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche *One Health* (Une seule santé) et dans un contexte de changement climatique

- Développer l'interconnaissance des acteurs de la santé humaine, animale, végétale et de l'environnement.
- Préserver la ressource en eau.
- Améliorer la qualité de l'air extérieur.
- Sensibiliser à l'impact des pesticides sur la santé humaine et la santé des écosystèmes.
- Améliorer la protection des bretonnes et des bretons face aux risques sanitaires associés aux espèces animales et végétales.
- Améliorer la qualité du milieu littoral.

Axe 2 – Développer la prise en compte de la santé-environnement et des enjeux liés au changement climatique dans les évolutions des territoires bretons

- Améliorer la prise en compte de la santé-environnement par les acteurs publics territoriaux.
- Améliorer la prise en compte de la santé-environnement dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les mobilités.
- Faire connaître et promouvoir l'impact positif de la nature sur la santé.

Axe 3 – Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé et à l'environnement des Bretonnes et Bretons

- Promouvoir des environnements intérieurs favorables à la santé.
- Faciliter l'accès à une alimentation bénéfique à leur santé et leur environnement.
- Impliquer les acteurs du système de santé-environnement.

Atelier cuisine sur l'alimentation durable avec les enfants du centre de loisirs de la Prévalaye à la ferme de la Taupinais. ©Julien Mignot





Les volontaires en service civique de Noz'ambule vont à la rencontre des étudiants lors de soirées.
Ce dispositif est un des leviers du Contrat local de santé pour la médiation et la prévention des pratiques à risques.
© Anne-Cécile ESTEVE

Les enjeux et actions du Contrat local de santé

Faire culture commune autour de la santé sur Rennes Métropole

Des échanges lors de la concertation publique autour du future Contrat local de santé de Rennes, Ville et Métropole. © Franck Hamon



Contexte

S'agissant du premier Contrat local de santé (CLS) avec un volet métropolitain, l'un des enjeux est d'inclure les communes du territoire dans la démarche.

Rennes Métropole est composé de 43 communes et 467 858 habitants en 2021. De grandes disparités sont constatées entre la ville centre, Rennes, accueillant 225 081 habitants et les communes autour comprenant pour certaines 10 000 habitants et d'autres moins de 1 000 habitants. Les tranches d'âges des populations accueillies varient également avec des étudiants très présents à Rennes, des moins de 18 ans plus présents dans les communes de la première et deuxième couronnes et enfin des personnes de 65 ans et plus, augmentant un peu plus tous les ans sur le territoire.

La manière dont la santé, ses déterminants et l'impact des politiques publiques sont perçus varie d'une commune à l'autre. Celles-ci, n'ayant pas de compétence directe en matière de santé, leur rôle et les leviers à leur disposition

pour améliorer la santé de la population ne sont pas une évidence. Cette situation peut entraîner des approches inégales selon les collectivités, soulignant ainsi l'importance d'un accompagnement et d'une coordination avec les autres acteurs de la santé.

L'objectif de cet axe est de permettre aux communes de Rennes Métropole de s'approprier le CLS en participant à son élaboration, sa mise en œuvre et son évaluation. Ainsi des actions de sensibilisation, de formation et des temps d'échange de pratiques seront mis en place.

Priorités

- Incrire la santé comme un enjeu dans toutes les politiques publiques.
- Permettre à la métropole et aux communes d'agir sur les déterminants de santé.
- Valoriser et porter des démarches d'observation de la santé.

Échanges lors de la concertation sur le Contrat local de santé de Rennes, Ville et Métropole. © Franck Hamon



1. Animer un réseau d'échanges

⌚ Le constat

Pour continuer à mobiliser les communes, le groupe projet CLS existant évoluera en réseau d'échanges. Il sera une instance de travail métropolitaine qui permettra d'animer les échanges entre les communes et qui favorisera l'articulation des compétences ; chaque maire désignera les élus de sa commune qui y participera. Cette instance sera aussi l'occasion de proposer aux élus et techniciens participant de bénéficier de formation, sensibilisation autour de la prévention et la promotion de la santé, de la santé environnementale, de l'observation en santé...

🚩 Comment agir

- Mettre en place des temps de formation et de sensibilisation dédiés à la santé pour les élus des communes de Rennes Métropole.
- Animer des rencontres pour favoriser des échanges entre les communes et faciliter la mise en place d'actions à l'échelle des comités de secteur.
- Mettre en œuvre et lancer des appels à manifestation d'intérêt auprès des 43 communes du territoire pour déployer des actions de santé.

📍 Le territoire concerné

L'ensemble des communes de Rennes Métropole.

* Les acteurs identifiés

Les élus et techniciens des communes, les signataires et membres du comité de pilotage du CLS, les acteurs de la prévention et la promotion de la santé.

Rencontre entre les différents partenaires du Contrat local de santé de Rennes, Ville et Métropole. © Franck Hamon



2. Partager les outils et études d'observation en santé et en porter de nouvelles

⌚ Le constat

Les communes de Rennes Métropole souhaitent établir un état des lieux de la santé de leurs habitants. Partager les études et données existantes permettrait aux communes d'affiner leurs connaissances et de se positionner sur les actions du CLS.

☛ Comment agir

- Poursuivre l'observation en santé autour de l'offre et de l'accès aux soins.
- Impulser de nouvelles études, notamment sur la santé environnementale.
- Diffuser auprès des communes les livrables de ces observations en s'appuyant sur le réseau d'échanges.
- Présenter les outils d'observation existants pour permettre aux communes de dresser des portraits de territoire (carto'santé, rezone Communauté Professionnelle Territoriale de Santé...).

📍 Le territoire concerné

L'ensemble des communes de Rennes Métropole.

* Les acteurs identifiés

L'Association pour la promotion de l'action sociale (APRAS), l'Agence régionale de santé (ARS), l'Assurance maladie, l'Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (AUDIAR), la Région Bretagne et l'Observatoire régional de santé de Bretagne (ORSB).

Échanges lors de la concertation publique autour du future Contrat local de santé de Rennes, Ville et Métropole.. © Franck Hamon



3. Faire adhérer Rennes Métropole au réseau des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la santé

Le constat

Le réseau français Villes-Santé est un réseau national de 110 villes et intercommunalités engagées pour la santé. Il a pour vocation d'apporter un soutien et une expertise en facilitant l'échange de pratiques et d'expériences pour l'amélioration de la santé des populations.

La Ville de Rennes y adhère et le préside. L'adoption d'un Contrat local de santé métropolitain et la nomination d'une Vice-présidente déléguée à la santé sont des opportunités pour faire adhérer Rennes Métropole au réseau.

Comment agir

Suite à l'adhésion de Rennes Métropole au réseau des Villes-Santé de l'OMS, plusieurs actions seront à mener.

- S'inscrire dans les groupes de travail du réseau.
- Bénéficier des échanges de pratiques, retour d'expérience des communes membres.
- Diffuser les outils et études réalisés par le réseau, aux communes de Rennes Métropole.
- Valoriser les démarches de santé entreprises par la métropole.

Le territoire concerné

L'ensemble des communes de Rennes Métropole.

Les acteurs identifiés

Le réseau français des Villes-santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).



Animations sportives proposées lors des Jeux Olympiques 2024. © Julien Mignot

Devenir un territoire ambitieux de prévention et de promotion de la santé

L'hôpital des nounours, un hôpital factice qui réunit des étudiants bénévoles de différentes filières de santé et des enfants de grande section et leur doudou. © Arnaud Loubry



Contexte

Rennes Métropole suit la tendance de la Bretagne avec des causes de mortalité liées principalement aux cancers et maladies respiratoires. Les spécificités du territoire concernent :

- les pathologies psychiatriques ;
- les maladies neurodégénératives, notamment chez les femmes (6 patients sur 10) ;
- les cancers du sein.

Au-delà de ces indicateurs, les acteurs de santé partagent également les constats suivants :

- des enjeux liés à l'activité physique, l'alimentation et l'hygiène bucco-dentaire, dès le plus jeune âge ;
- une dégradation de la santé mentale à tous les âges, accentuée par la crise sanitaire ;
- une consommation d'alcool et de tabac toujours trop importante chez les étudiants, malgré une baisse ces dernières années ;
- une consommation des produits psychoactifs sur l'espace public.

La mise en œuvre d'actions de prévention et de promotion de la santé peuvent contribuer à son amélioration. Complémentaires, elles restent à distinguer, ne recouvrant pas le même champ d'actions.

- La prévention est orientée vers les problèmes. Les objectifs poursuivis sont de limiter l'apparition de tout problème de santé (prévention primaire), détecter une maladie ou un problème de façon précoce (prévention secondaire) et limiter les atteintes en cas de maladie (prévention tertiaire).

- La promotion de la santé a pour objectif de donner aux individus, ainsi qu'à la collectivité, les moyens d'agir de manière favorable sur les déterminants de la santé.

Cet axe de travail est partagé entre les dispositifs des différentes institutions et coordonné avec l'axe santé du Contrat de Ville et du Conseil local (et métropolitain) de sécurité et de prévention de la délinquance. Une vigilance particulière a été apportée sur la cohérence des stratégies municipales et métropolitaines au regard du Contrat local de santé.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux publics en situation de précarité, aux enfants et aux étudiants.

Objectifs

- Favoriser le développement des compétences psychosociales dès le plus jeune âge.
- Encourager la prévention autour de la santé mentale.
- Lutter contre la sédentarité.
- Promouvoir une alimentation saine, durable, accessible.
- Prévenir les comportements à risque.
- Proposer des actions innovantes en lien avec la stratégie métropolitaine d'innovation en santé.

Priorités

- Promouvoir une métropole du bien-être.
- Encourager les comportements favorables à la santé dès le plus jeune âge.
- Agir avec et au plus près des habitants.

4. Incrire l'activité physique comme enjeu prioritaire de santé

⌚ Le constat

Les bénéfices de l'activité physique sur la santé ne sont plus à démontrer ; elle entraîne une baisse de 40 % de la mortalité précoce et réduit les risques d'accidents cardiovasculaires de 60 %. Au-delà des pathologies qu'elle prévient, l'activité physique est également un levier pour agir notamment sur le lien social ou la santé mentale. La sédentarité, constatée à tous les âges et les disparités entre les garçons et les filles, font de cette thématique une priorité des politiques de santé (42 % des filles de 3 à 17 ans sont inactives contre 20 % des garçons).

De nombreux dispositifs existent sur le territoire pour accompagner la pratique d'une activité physique : "savoir rouler", les tickets "sortir", des formations pour les professionnels du domicile, la mise en place de 3 Maisons sport santé... Il s'agit donc d'inscrire l'activité physique comme enjeu prioritaire et de déployer des actions à destination des élus, agents, professionnels de santé et habitants.

☒ Comment agir

- Sensibiliser et promouvoir l'activité physique auprès de la population, des professionnels de santé, des collectivités (temps forts, commu-

nication, échanges de pratiques, interconnaissance entre les professionnels de santé et les Maisons sport santé...).

- Mettre en place des défis pour favoriser l'activité physique, autour du projet "Cap de" déployé par les Contrats locaux de santé d'Ille-et-Vilaine.
- Accompagner le développement du sport-santé à l'appui des Maisons sport-santé.
- Encourager le déploiement de créneaux d'activité physique adaptée, de sport adapté et de handisport en travaillant avec les acteurs associatifs.

📍 Le territoire concerné

Les communes volontaires de Rennes Métropole.

* Les acteurs identifiés

L'Agence régionale de santé (ARS), les associations sportives, les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), le Département d'Ille-et-Vilaine, les directions des sports des communes, la Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), les Maisons sport santé.

Atelier gym douce à destination des séniors, dans le cadre de l'événement Viens je t'emmène. © Elizabeth Lein



5. Renforcer les connaissances des habitants en matière d'alimentation saine et durable

⌚ Le constat

Les liens entre alimentation et santé sont de mieux en mieux connus, et le risque de développer certaines maladies – cancers, maladies cardiovasculaires, obésité ou encore diabète de type 2 – peut être réduit en suivant les recommandations nutritionnelles nationales. Ce pourquoi, il paraît indispensable de renforcer l'acculturation du public et ses connaissances autour de l'alimentation saine et durable.

Rennes Métropole dispose d'un Projet alimentaire territorial (PAT) dans lequel est inscrit un enjeu dédié à l'accès à une alimentation saine et de qualité. Le Contrat local de santé viendra enrichir les projets portés par le PAT, notamment avec l'expérimentation de distribution de paniers bio pour les femmes enceintes.

☒ Comment agir

- Expérimenter une action en direction des femmes enceintes :
 - distribution de paniers de fruits et légumes bio, 2 fois par mois ;
 - informations dédiées à la prévention et la promotion de la santé pendant les distributions (exemple : permanence d'une conseillère en environnement intérieur) ;
 - mise en place d'atelier thématique 1 fois par mois autour de l'alimentation, l'activité physique, les perturbateurs endocriniens...

Un travail sera mené sur l'élargissement et la pérennisation de cette expérimentation.

- Accompagner le déploiement du programme MALIN, dans la continuité du projet de distribution de paniers bio pour les femmes enceintes ;
- Diffuser des campagnes de communication autour de l'alimentation saine et durable.
- Étudier et prioriser les propositions citoyennes:
 - animer des ateliers, des cours de cuisine dans les écoles et les collèges, en lien avec les parents ;
 - indiquer des tranches d'âges différentes sur les recommandations nationales pour adapter les quantités selon l'âge de l'enfant ;
 - pouvoir commander des paniers de fruits et légumes bio et les récupérer dans les écoles.

📍 Le territoire concerné

Les communes volontaires de Rennes Métropole.

* Les acteurs identifiés

Avenir Santé Villejean Beauregard (ASVB), la Caisse d'allocations familiales (Caf), les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), le Département d'Ille-et-Vilaine, l'Établissement et service d'accompagnement par le travail (ESAT) des Maffrais, les Espaces Sociaux Communs, l'Espace social et solidaire (ESS) Cargo, La Cohue, Terre de sources, la Protection maternelle et infantile (PMI), la Mutualité Française de Bretagne.

6. Sensibiliser et outiller les collectivités et les habitants pour répondre aux besoins en santé mentale

Le constat

Les collectivités et les associations de l'action sociale et de la santé sollicitent un appui technique autour de la santé mentale : comment accompagner, orienter une personne avec des besoins en santé mentale ? Quelles sont les ressources existantes sur le territoire ? Comment agir, réagir face à une personne avec des troubles psychiques ? Parallèlement à ces besoins, il est nécessaire d'agir de manière préventive. En effet, le mal-être constaté par les professionnels et collectivités chez des jeunes et des enfants, peut être prévenu en agissant sur différents leviers : le lien social, la pratique d'activité physique, le lien à la nature...

Pour déployer des actions de prévention, le territoire pourra s'appuyer sur les ressources existantes. À titre d'exemple, le Réseau Louis Guilloux porte de nombreux dispositifs tels qu'une équipe mobile santé précarité, un centre de santé mentale et propose de l'interprétariat et des formations. Concernant la santé mentale des jeunes, le territoire bénéficie de la présence d'une Maison des adolescents, ainsi que des projets et dispositifs d'aller-vers comme les ambassadeurs en santé mentale.

Comment agir

- Animer des temps dédiés à la santé mentale auprès des élus en s'appuyant sur le réseau d'échanges.
- Déployer les formations Premiers secours en santé mentale (PSSM) auprès des communes de Rennes Métropole dont les formations PSSM jeunesse.
- Accompagner les communes dans la mise en place d'actions de prévention en santé mentale,

notamment avec les Semaines d'information en santé mentale (exemples de thématiques : lien social, activités de plein air, culture...). Des actions de prévention sont à déployer auprès de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

- Conforter les ressources existantes.
- Étudier et prioriser les propositions citoyennes :
 - faire connaître le site internet "Psycom" ;
 - mettre en place une ligne d'écoute pour les jeunes (nightline) ;
 - proposer des temps d'animation de la fresque santé mentale ;
 - déployer le dispositif sentinelle (réseau de citoyens qui ont pour mission de repérer et d'orienter les personnes en situation de mal-être, de crise suicidaire).

À noter : la santé mentale ayant été mentionnée comme priorité, elle sera traitée tout au long du Contrat local de santé.

Le territoire concerné

Les communes volontaires de Rennes Métropole.

* Les acteurs identifiés

Le Bureau d'aide psychologique universitaire (BAPU), le Centre hospitalier Guillaume Régnier (CHGR), le Conseil rennais en santé mentale (CRSM), le Dispositif d'appui à la coordination (DAC'tiv), la Maison associative de la santé, la Maison des adolescents, le Réseau Louis Guilloux, Santé Mentale France, We Ker.

7. Porter une réflexion autour de la couverture de Rennes Métropole par un Conseil local en santé mentale tout en confortant le Conseil rennais en santé mentale

⌚ Le constat

À ce jour, Rennes dispose d'un Conseil rennais en santé mentale. Au vu des demandes d'accompagnement des communes et de la dimension métropolitaine du Contrat local de santé, la création d'un Conseil local en santé mentale (CLSM) est questionnée. Cette instance n'étant pas connue de toutes les communes, il s'agira dans un premier temps de les accueillir. Puis, elles seront concertées et invitées à réfléchir à la mise en place d'un CLSM sur le territoire. Cette réflexion sera menée conjointement avec le Conseil rennais en santé mentale (CRSM).

📌 Comment agir

- Étudier les besoins des communes et mettre en place des temps d'échange avec le Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé pour faire connaître les CLSM aux élus des communes de Rennes Métropole.
- Construire le projet en mettant en place des temps de travail avec les communes, le CHGR, les acteurs du CRSM, pour définir le contenu de l'instance métropolitaine (gouvernance, missions...).
- Obtenir une validation budgétaire pour le déploiement du CLSM.

📍 Le territoire concerné

L'ensemble des communes de Rennes Métropole.

* Les acteurs identifiés

Le Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de santé (CCOMS), le Centre hospitalier Guillaume Régnier (CHGR), le Dispositif d'appui à la coordination (DAC'tiv), le Conseil rennais en santé mentale (CRSM)



Les états généraux de la santé mentale à Rennes.
© Arnaud Loubry

8. Mener une politique de prévention des addictions avec et sans substance et de réduction des risques

⌚ Le constat

Les consommations excessives d'alcool et de tabac sont des enjeux majeurs de santé publique, tout particulièrement pour la région Bretagne. Selon les enquêtes sur la santé et les consommations lors de l'Appel à la préparation à la défense menées par l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives, les Bretons de 17 ans ont des alcoolisations ponctuelles importantes et des consommations régulières d'alcool et de tabac supérieures à la moyenne nationale. Sur Rennes Métropole, ce phénomène revêt une dimension supplémentaire au regard du grand nombre de jeunes et d'étudiants et des événements festifs associés à des consommations d'alcool et autres produits psychoactifs.

☒ Comment agir

- Développer des espaces de médiation et prévention autour de l'alcool et des pratiques à risques (Noz'Ambule, Prév'en ville et Happy Kit à Rennes).
- Coordonner les actions du CLS et du Conseil métropolitain de la sécurité et de la prévention de la délinquance autour des conduites addictives.
- Renforcer l'approche de prévention des addictions à travers l'affichage publicitaire.
- Étudier et prioriser les propositions citoyennes :
 - proposer des actions de prévention à destination des étudiants (sur les campus, lors des rentrées scolaires...) ;
 - sensibiliser les bars, restaurants à proposer de l'eau systématiquement ;
 - mettre en place des espaces sans tabac aux arrêts de bus ;

- Déployer une action coordonner des espaces publics sans tabac et des lieux de santé sans tabac (établissements de santé).

La prévention des addictions est également envisagée via des aménagements favorables à la santé (espaces sans tabac), mentionnés dans l'action p.49).

📍 Le territoire concerné

Les communes volontaires de Rennes Métropole.

* Les acteurs identifiés

Addictions France, le Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), le Centre de soin d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), le 4Bis, Liberté Couleurs.

9. Prévenir la consommation de produits psychoactifs sur l'espace public

⌚ Le constat

Cet objectif renvoie à des enjeux de santé publique, de prévention et de promotion de la santé, mais aussi de sécurité et de prévention de la délinquance. Dans le cadre de sa politique de prévention d'entrée dans le trafic, le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Rennes (CLSPD) tend à agir sur :

- la formation des professionnels sur les compétences psychosociales ;
- la prévention auprès des publics scolaires et des parents ;
- la prévention et réductions de risques : la consommation des produits psychoactifs sur l'espace public.

Les deux premières actions seront déployées via le programme LIMIT'S, porté par la Ville de Rennes. La dernière dédiée à la prévention et la réduction des risques est porté par la direction Santé Publique - Handicap de la Ville de Rennes, dans le cadre de ce Contrat local de santé.

En parallèle, l'Agence régional de santé (ARS) pilote un comité de suivi dédié à la consommation de rue. Dans ce cadre, des moyens supplémentaires ont été octroyés au Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction

des risques pour les usagers de drogues (CAA-RUD) et au Centre de soin d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) pour développer les maraudes. La problématique du logement pour les personnes en errance ayant des addictions est également en réflexion.

☒ Comment agir

- Déployer les protocoles d'accident d'exposition au sang (AES) existants.
- Proposer des temps de sensibilisation et d'information (posture, message à transmettre face au public injecteur, ramassage des seringues).
- Analyser les besoins et la faisabilité de la mise en place d'une halte soins addictions.

📍 Le territoire concerné

La ville de Rennes.

* Les acteurs identifiés

Le Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), le Centre de soin d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), Liberté Couleurs, Un Chez Soi d'abord.

Addictions France informe et sensibilise les jeunes sur des questions de santé, drogue et addiction. © Anne-Cécile Esteve



10. Expérimenter un parcours de prévention et de promotion de la santé de la petite enfance au lycée

⌚ Le constat

L'objectif de cette expérimentation est de déployer des actions de prévention et de promotion de la santé dès le plus jeune âge, jusqu'au lycée.

À ce jour, des dispositifs existent déjà mais une cohérence et une coordination sont à apporter dans une logique de continuité de parcours et d'égalité. Parmi eux, nous pouvons citer :

- M'T Dents (rendez-vous chez le dentiste, pris en charge par l'assurance maladie, tous les 3 ans, pour les 3-24 ans) ;
- Bouge ta classe (projet sportif et collaboratif en milieu scolaire) ;
- la sensibilisation aux compétences psychosociales ;
- Unplugged (programme de prévention des conduites addictives en milieu scolaire) ;
- Tabado (programme d'accompagnement des jeunes vers l'arrêt du tabac).

Cette expérimentation de parcours de prévention pourrait être intégrée à un Passeport promotion de la santé menée par le Conseil territorial de santé afin de garder une traçabilité des actions déployées auprès des élèves.

☒ Comment agir

- Identifier une thématique à déployer de façon cohérente sur toutes les tranches d'âge de la petite enfance au lycée. Celle de la nutrition et plus précisément de l'alimentation et de l'activité physique, est envisagée.
- Construire le programme de prévention en s'appuyant sur les actions de droit commun, les programmes probants, les actions de préventions déployées par les acteurs de la santé, les collectivités et prenant en compte les enfants aux besoins spécifiques.
- Identifier les établissements porteurs du programme, les accompagner dans la mise en œuvre du projet.
- Mettre à disposition un livrable pour le déployer sur d'autres territoires.

📍 Le territoire concerné

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Rennes.

* Les acteurs identifiés

L'Agence régionale de santé (ARS), l'Assurance maladie, le Département d'Ille-et-Vilaine, la Direction diocésaine de l'enseignement catholique, l'Éducation nationale et la Préfecture.

11. Déployer un Pass premiers secours pour les jeunes

⌚ Le constat

En s'appuyant sur l'expérimentation déployée sur Vitré Communauté, un Pass premiers secours sera déployé pour les 15-18 ans, en partenariat avec les acteurs du territoire.

Il se composera de plusieurs modules, à construire avec les partenaires du territoire, tels que : les gestes qui sauvent, la santé mentale, la vie affective et sexuelle ou encore les addictions. À terme, les jeunes formés pourront devenir des "ambassadeurs en santé" dans leurs établissements scolaires et au-delà.

🚩 Comment agir

- Mobiliser les partenaires pour constituer les modules du Pass.
- Identifier des jeunes volontaires.
- Expérimenter le Pass auprès d'un groupe de jeunes.
- Faire un bilan avec les partenaires et les jeunes en vue d'un déploiement dans les lycées.

Démonstrations de gestes qui sauvent lors des journées de la résilience. © Julien Mignot



📍 Le territoire concerné

Les communes volontaires de Rennes Métropole.

* Les acteurs identifiés

Le 4Bis, la Maison des adolescents, le Centre de soin d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), Liberté Couleurs, Santé Mentale France et la Protection civile.

12. Engager des actions de prévention et de promotion de la santé en s'appuyant sur le milieu professionnel

Le constat

En Bretagne, le 4^e Plan régional santé au travail a été validé le 5 octobre 2022. Avec 3 110 maladies professionnelles indemnisées en 2016, la Bretagne affiche un indice de fréquence de 3,7 maladies professionnelles pour 1 000 salariés bretons au régime général, contre 2,2 en France. 53 % des maladies professionnelles concernent des femmes et 75 % des malades ont entre 40 et 59 ans. Les troubles musculo-squelettiques et la souffrance psychique sont les pathologies principalement rencontrées. En dehors de ces chiffres, le milieu professionnel peut constituer un lieu de déploiement d'actions de prévention et de promotion de la santé.

Comment agir

- Mettre en place un groupe projet dédié à la santé au travail pour :
 - identifier les ressources, actions existantes ;
 - définir les actions complémentaires à mettre en place.
- Étudier la faisabilité des propositions citoyennes :
 - former les directions des Ressources Humaines et managers aux premiers signes d'épuisement ;
 - proposer la formation Premiers secours en santé mentale (PSSM) via le Centre de gestion (CDG 35).
- Faire connaître, diffuser les ressources et dispositifs existants aux employeurs et salariés :
 - les formations déployées par le Centre nationale de la fonction publique territoriale (CNFPT) (exemple : la formation PSSM) ;
 - les missions du CDG 35 ;

- les missions de l'Action régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) ;
- les actions de prévention déployées par l'Association santé au travail (AST) 35...
- les actions de prévention déployées par les acteurs de la prévention et du soin : campagne de dépistage organisé, Mon Bilan Prévention, CEMonbus...

Le territoire concerné

Les communes volontaires de Rennes Métropole.

* Les acteurs identifiés

L'action régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT), l'association santé au travail (AST) 35, la Caisse d'assurance de retraite et de la santé au travail (CARSAT), le Centre de gestion (CDG 35), le service de la médecine du travail, la Mutualité sociale agricole, les mutuelles, les organisations d'employeurs et de salariés.

13. Organiser des journées santé

⌚ Le constat

Les communes de Rennes Métropole seront invitées à organiser des "journées santé". Chacune, en fonction de ses idées et ses ressources, pourra construire des journées dédiées à des enjeux de santé : la nutrition, la santé mentale, la santé environnementale, le dépistage... Ces événements pourront s'inscrire en cohérence avec les campagnes nationales : Octobre rose, Mars bleu, les Semaines d'information en santé mentale... et s'appuyer sur des dispositifs existants comme Mon Bilan Prévention, CEMonbus... À Rennes, en 2025, une journée dédiée à la santé des femmes est organisée.

📌 Comment agir

Organiser des journées de santé, en partenariat avec les établissements de santé, les Communautés professionnelles territoriales de santé, les acteurs associatifs... Les thématiques qui pourront être abordées : santé des femmes, nutrition, santé environnementale, l'accès aux soins...

📍 Le territoire concerné

Les communes volontaires de Rennes Métropole.

* Les acteurs identifiés

L'Agence régionale de santé (ARS), l'Assurance maladie, les centres de santé, les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), les établissements de santé, la Maison associative de la santé, les maisons et centres de santé.

Des habitantes et habitants lors de la marche rose, un évènement citoyen qui s'inscrit dans la campagne nationale de lutte contre le cancer du sein. © Julien Mignot



14. Formaliser un partenariat avec les acteurs du don

⌚ Le constat

Les communes peuvent soutenir les acteurs du don à travers des conventions de partenariat : aides financières, mise à disposition de locaux, des espaces publics, relais de communication...

La Ville de Rennes est déjà engagée dans cette démarche à travers une convention de partenariat avec l'Établissement français du Sang (EFS) et en devenant "Ambassadeur". Elle soutient également l'événement "Réveille ta moelle". La Ville pourrait poursuivre son engagement avec les acteurs du don d'organes.

Les communes de Rennes Métropole pourront également s'engager dans ces démarches.

🚩 Comment agir

- Signature d'une convention, d'une charte avec les acteurs du don.
- Devenir ville "Ambassadeur".
- Devenir ville ambassadrice du don d'organes.
- Planter l'arbre de la vie (don d'organes).
- Organiser des manifestations lors des journées nationales du don.
- Inclure les acteurs du don dans les actions de santé publique (ex : journées santé).

📍 Le territoire concerné

Les communes volontaires de Rennes Métropole.

* Les acteurs identifiés

L'association Réveille Ta Moelle, l'Établissement français du sang (EFS), France ADOT 35 et le Collectif Greffes +.



Une collecte de sang organisée par l'EFS. © Arnaud Loubray



Depuis 2022, la Ville et la Métropole de Rennes ont lancé les prescriptions muséales. Un dispositif qui, sur recommandation des professionnels de santé, permet à des patients de découvrir gratuitement des activités culturelles dans des musées et centres d'art partenaires. © Arnaud Loubry

Faciliter l'accès aux soins de toutes et tous

Le service Santé-Enfance intervient au sein des crèches municipales.
© Julien Mignot



Contexte

En 2021, la métropole bénéficiait de 528 médecins généralistes libéraux soit 11,7 médecins pour 10 000 habitants. Sa situation est plus favorable que le reste de la Bretagne dont la densité médicale est de 10,8 pour 10 000 habitants et en France 9,8. Cependant, des disparités sont constatées dans les communes : certaines sont particulièrement bien dotées, d'autres sont peu voire non dotées. Les quartiers prioritaires, situés à Rennes, sont également moins dotés que les autres quartiers rennais.

Rennes Métropole se situe dans une zone de vigilance, c'est-à-dire non éligible aux aides à l'installation, à l'exception de quelques communes et des quartiers prioritaires de Rennes. Sur le territoire, 12,4 % des 17 ans et plus n'ont pas de médecin traitant (taux supérieur à celui du département, de la région et de la France).

L'enjeu pour les années à venir sera de faire face aux départs en retraite des professionnels de santé. Sur Rennes Métropole, 30 % des médecins ont 60 ans et plus. Ces chiffres, associés à l'évolution démographique attendue conduisent la métropole à devoir accueillir 257 médecins d'ici 2030 pour maintenir une densité médicale constante.

Le centre communal de santé à Romillé. © Anne-Cécile Esteve



Concernant l'offre de soins disponible, le territoire dispose de 7 Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), 23 centres de santé et 10 maisons de santé. Au-delà de cette offre, l'évolution des modalités d'exercice (télémedecine, délégation de tâche) doit être prise en compte.

Objectifs

- Développer le partenariat entre les collectivités et les professionnels de santé.
- Apporter davantage de lisibilité à l'offre de soins, aux modes d'accès.
- Anticiper les besoins en offre de soins et agir collectivement pour répondre à ces besoins.
- Encourager l'aller-vers.
- Favoriser les nouveaux modes d'exercice et d'accès à la santé.

Priorités

- Encourager la coopération entre acteurs.
- Apporter de la lisibilité aux habitants.
- Lutter contre le non recours aux soins.

15. Déployer des actions de sensibilisation dédiées à la compréhension du système de soin

Le constat

Outre l'offre de soins existante sur le territoire, les difficultés d'accès aux soins résultent d'un manque de connaissance et de compréhension de leur organisation ainsi que du non recours des usagers à leurs droits. Les barrières sont nombreuses : l'utilisation de l'outil numérique, la langue, la mobilité, le manque de temps ou de solution de garde pour les enfants...

Par ailleurs, la mise en place de la télémédecine, l'exercice des infirmières en pratique avancée, les pharmaciens correspondants, l'extension de la vaccination à de nouveaux professionnels de santé... constituent de nouveaux modes d'accès aux soins. Ces derniers doivent être portés à la connaissance des collectivités, qui sont les principales interlocutrices de la population.

Comment agir

- Déployer des actions à destination des habitants :
 - créer des supports d'information en s'appuyant sur la méthode du français simplifié;
 - sensibiliser aux possibilités d'accès directs à certains professionnels ;
 - communiquer sur le Service d'accès aux soins (SAS).
- Déployer des actions à destination des professionnels de santé :
 - former les professionnels à l'interculturalité ;
 - faciliter le recours à l'interprétariat.

Le territoire concerné

Les communes volontaires de Rennes Métropole.

Les acteurs identifiés

L'Agence régionale de santé (ARS), l'Assurance maladie, les maisons et centres de santé, les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), DAC'tiv, les établissements de santé, la Maison associative de la santé et le Réseau Louis-Guilloux.

16. Faciliter les interactions entre les collectivités et les acteurs du soin et de la santé autour des projets de santé

Le constat

Aujourd'hui, les exercices coordonnés, comme les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), sont de plus en plus nombreux sur le territoire breton, Rennes Métropole ne faisant pas exception. Les communes peuvent être associées aux réflexions des projets de création de CPTS, engagés par les professionnels de santé, et répondre ainsi à l'enjeu de la fluidité des parcours de santé. Dans le respect des engagements et projets portés par les professionnels, la collectivité peut alimenter le diagnostic du territoire de la CPTS, faciliter la mise en réseau des acteurs, apporter un soutien financier et matériel... Une articulation avec le Contrat local de santé est également prévue. En effet, les CPTS ont aussi vocation à faciliter l'accès aux soins et mettre en œuvre des actions de prévention, celles-ci répondant aux enjeux du CLS.

Comment agir

- Développer les liens entre élus et professionnels de santé, travailler l'intégration des collectivités à la gouvernance des CPTS :
 - mobiliser les institutions pour permettre aux collectivités d'intégrer la gouvernance des CPTS;
 - faire connaître les compétences des collectivités aux CPTS et des actions santé qui en découlent.
- Développer et définir des projets partenariaux CPTS / Collectivités.
- Faciliter l'interconnaissance :
 - proposer la mise en place de petits déjeuner thématiques, d'après le modèle des petits déjeuner du Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), pour faciliter l'interconnaissance entre professionnels de la santé, du social et du médico-sociale.

Le territoire concerné

Les communes volontaires de Rennes Métropole.

* Les acteurs identifiés

Les centres de santé, les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), le Dispositif d'appui à la coordination (DAC'tiv), les établissements de santé, les maisons de santé.

17. Définir un schéma d'organisation de la médiation en santé

⌚ Le constat

Les professionnels de santé, du soin et du médico-social ainsi que les agents des collectivités partagent des difficultés à orienter et accompagner vers le soin et la prévention. Or, la médiation en santé permet de soutenir l'accès à la prévention, aux droits et aux soins, d'être un appui aux politiques municipales, aux acteurs du soin et au réseau de professionnels en santé précarité. Des médiateurs en santé sont déjà présents sur le territoire, sans pour autant qu'une organisation soit mise en place.

☒ Comment agir

- Constituer un réseau des acteurs de la médiation en santé (co-construire une approche territoriale partagée, mutualiser les besoins...).
- Travailler en coordination avec les médiateurs d'autres secteurs (numérique, social, culturel...).

Des échanges au centre communal de santé à Romillé. © Anne-Cécile Esteve



📍 Le territoire concerné

Les communes volontaires de Rennes Métropole.

* Les acteurs identifiés

L'Accueil des gens du voyage (AGV) 35, l'Agence régionale de santé (ARS), Avenir Santé Villejean Beauregard (ASVB), le Centre de santé communautaire du Blosne, les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

18. Lancer une dynamique prospective dédiée à l'offre de soins

⌚ Le constat

La Ville de Rennes et Rennes Métropole souhaitent maintenir une observation pérenne en santé (cf p.21). Les données recensées – à une échelle quartier pour la ville et par communes pour la métropole – permettront de mettre en lumière les inégalités sociales et territoriales de santé pour ainsi développer des actions adaptées en réponse aux besoins du territoire.

Dans un premier temps, et dans le cadre d'une démarche collective d'observation, les producteurs de données de santé, les institutions et l'AUDIAR pourront se rencontrer afin de définir les modalités de partage des indicateurs et les méthodes de diagnostic à appliquer. Dans un second temps, les analyses permettront de mesurer l'évolution de la situation en matière de santé et d'offre de soins, des besoins émergents, et indirectement l'impact des politiques publiques sur le sujet.

En complémentarité de la compétence de l'ARS, la collectivité pourrait, à travers ses documents de planification (SCOT, PLUi), agir sur l'offre de soins, en établissant notamment une stratégie permettant de réguler et encadrer la localisation de celle-ci.

À terme, ce travail facilitera l'intégration des questions d'offre et d'accès aux soins dans les opérations d'aménagement, en particulier dans les Zones d'aménagement concerté.

☛ Comment agir

- Mettre en place des instances de travail inter-services.
- Partager un état des lieux des besoins et des enjeux.
- Étudier la faisabilité d'un schéma directeur à inscrire dans les documents de planification.

📍 Le territoire concerné

L'ensemble des communes de Rennes Métropole.

* Les acteurs identifiés

L'Agence régionale de santé (ARS), l'Assurance maladie, l'AUDIAR, les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), l'Observatoire régional de santé Bretagne (ORSB), les Unions régionales de professionnels de santé (URPS).

Agir sur l'ensemble des facteurs environnementaux pour améliorer la santé de tous

Le pollinaria sentinelle de Rennes. © Arnaud Loubry



Contexte

La santé environnementale est une notion pluridisciplinaire qui, selon l'OMS, concerne l'ensemble des facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de l'environnement susceptibles d'avoir un effet sur la santé des populations. L'environnement peut être positif physiquement, mentalement ou engendrer des problèmes de santé aigus ou chroniques susceptibles d'être attribués à une exposition, unique ou répétée, à forte ou très faible dose, à des éléments physiques, biologiques ou chimiques toxiques connus ou émergents.

La santé environnementale est un champ d'étude très large, basé en partie sur le concept d'exposome qui correspond à la totalité des expositions environnementales qu'un individu subit, de sa conception *in utero* à la fin de sa vie.

Les enjeux sur Rennes Métropole

- 679 bâtiments accueillant des publics sensibles sur Rennes Métropole pour lesquels le suivi de la qualité de l'air intérieur est essentielle.
- 2 100 Rennais inscrits aux alertes pollens au 1er novembre 2023.
- 12 communes à potentiel radon élevé sur 43 communes.
- La prolifération d'animaux dit "liminaires" : ragondins, rats musqués, frelons asiatiques et moustiques tigres.
- Un besoin de sensibiliser les habitants, les agents des collectivités et les professionnels de santé aux facteurs environnementaux de la santé.

Objectifs

- Promouvoir une approche *One Health*.
- Encourager les pratiques agricoles favorables à la santé.
- Acculturer/sensibiliser les habitants, les élus, les professionnels de l'enfance, les professionnels de santé, aux facteurs environnementaux impactant la santé.
- Mener des actions de prévention auprès des habitants : enjeux de la qualité de l'air intérieur, campagne de prévention sur le radon, les bons gestes pour limiter la prolifération de certaines espèces...

Priorités

- Informer, sensibiliser le public aux facteurs environnementaux impactant la santé.
- Déployer des programmes de prévention dédiés à la qualité de l'environnement intérieur.
- Faire face à l'impact du changement climatique sur la santé.

19. Informer et sensibiliser sur l'approche *One Health*

⌚ Le constat

Cette notion repose sur le principe selon lequel la protection de la santé de l'humain passe par celle de l'animal et de leurs interactions avec l'environnement. Cette approche prend tout son sens avec les crises sanitaires de ces dernières années et les impacts constatés du changement climatique sur la santé.

💡 Comment agir

- Diffuser la fresque *One Health* auprès des collectivités et des habitants.
- Diffuser et/ou initier des études sur les impacts des facteurs environnementaux sur la santé (perturbateurs endocriniens, PFAS, pesticides...).
- Poursuivre les engagements de la Métropole et des communes sur la qualité de l'eau.

📍 Le territoire concerné

L'ensemble des communes de Rennes Métropole.

* Les acteurs identifiés

La Collectivité eau du bassin rennais (CEBR), l'Observatoire régionale de santé, Promotion santé Bretagne, la Région Bretagne.

La protection de la santé de l'humain passe par celle de l'animal et de leurs interactions avec l'environnement.
© Jean-Baptiste Gandon



20. Devenir un territoire zéro pesticide de synthèse

⌚ Le constat

Les pesticides de synthèse sont présents dans certains aliments, l'eau, le sol et l'air. Une étude menée sur le territoire de Rennes Métropole en 2022 par Airbreizh – association agréée de surveillance de la qualité de l'air – démontre la grande diversité des molécules présentes dans l'air ainsi que leur importante volatilité, même à grande distance des zones de production agricole. Or, ces pesticides ont un impact sur la santé humaine :

- L'exposition aux pesticides et perturbateurs endocriniens est présumée à l'origine de certaines pathologies comme des cancers, la maladie de Parkinson ou des malformations ;
- L'exposition simultanée à plusieurs substances provoquerait un *effet cocktail* dont les impacts sur la santé sont encore méconnus ;
- Certaines catégories de populations sont plus vulnérables comme les femmes enceintes et les jeunes enfants mais aussi les agriculteurs touchés par des maladies professionnelles liées aux pesticides.

Pour agir sur cet enjeu sanitaire, la métropole a adopté une stratégie "Pour une agriculture et une alimentation durable" dans laquelle elle souhaite tendre d'ici 2030 vers zéro pesticide de synthèse.

☒ Comment agir

- Adopter un plan bio pour le maintien et le développement de l'agriculture biologique. Ce plan se traduit par :
 - une aide au maintien des exploitations en agriculture biologique ;
 - l'installation – transmission en agriculture biologique ;
 - la conversion du foncier agricole qui appartient à Rennes Métropole ;
 - un accompagnement des communes ;
 - une communication grand public pour encourager à consommer des produits issus de l'agriculture biologique.

• Tendre vers zéro pesticide de synthèse. Pour répondre à cet objectif, la métropole propose :

- des diagnostics de pratiques agricoles financés par Rennes Métropole pour les agriculteurs ;
- des formations, accompagnements des agriculteurs pour faire évoluer les pratiques, en lien avec les filières "Terres de Sources" ;
- la promotion de techniques alternatives comme le désherbage mécanique.

Il est important de noter que c'est le Projet alimentaire territorial dans son ensemble qui contribue à atteindre l'objectif zéro pesticide de synthèse.

📍 Le territoire concerné

L'ensemble des communes de Rennes Métropole.

* Les acteurs identifiés

L'Adage, l'Agence bio, Agrobio35, la Collectivité eau du bassin rennais (CEBR), le centre culinaire conseil, la Chambre d'agriculture, le Centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM), le Département Ille-et-Vilaine, Eaux et Vilaine, Eilyps, la Fédération régionale de l'agriculture biologique, Initiative Bio Bretagne, Innoval, Mangerbio 35, la Région Bretagne, SCE aménagement et environnement, Ter Qualitech, Valoria.

21. Promouvoir les environnements intérieurs favorables à la santé

⌚ Le constat

Une mauvaise qualité de l'air peut entraîner de l'asthme, des allergies, des maux de tête, de la fatigue... et ce, particulièrement chez les personnes vulnérables. La collectivité dispose de compétences pour agir dans ce domaine et doit répondre à des obligations de suivi de la qualité de l'air intérieur dans ses établissements recevant du public. Les habitants doivent également être informés de cet enjeu (aération, utilisation des produits ménagers, radon...). Enfin, outre la qualité de l'air, c'est l'environnement intérieur dans son ensemble qui doit faire l'objet d'actions de prévention.

💡 Comment agir

- Sensibiliser les élus et agents aux enjeux de la qualité des environnements intérieurs, dont la qualité de l'air.
- Sensibiliser la population aux enjeux de la qualité des environnements intérieurs, dont la qualité de l'air (déploiement des ateliers "Ma maison change d'air", "Chez moi je dis stop aux polluants"...).
- Promouvoir l'action des Conseillers médicaux en environnement intérieur auprès des acteurs de la santé et du médico-social.
- Mener une campagne de prévention radon / tabac, distribuer des dosimètres radon.
- Diffuser les bonnes pratiques autour de la qualité des environnements intérieurs au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants.

📍 Le territoire concerné

Les communes volontaires de Rennes Métropole.

* Les acteurs identifiés

Agir pour la santé des générations futures, l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC), l'Agence régionale de santé (ARS), les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne (DREAL Bretagne), la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), la Maison de la consommation et de l'environnement (MCE), la Mutualité Française de Bretagne.

Fenêtre ouverte pour améliorer la qualité de l'air
© Arnaud Loubry



22. Mener une action collective de prévention et de lutte contre les zoonoses

⌚ Le constat

La régulation de certaines espèces est nécessaire au regard d'enjeux de santé publique et de sécurité. 60 % des maladies infectieuses sont communes à l'humain et l'animal et 75 % des maladies infectieuses émergentes ont une origine animale. Aussi, cette régulation concerne les frelons asiatiques, les moustiques tigres, les rongeurs, les rongeurs aquatiques exotiques, les pigeons... Le territoire de Rennes Métropole est concerné par la régulation de ces animaux notamment :

- des ragondins et rats musqués, présents dans l'Ille-et-Vilaine et dont la prolifération est responsable de transmission à l'Homme de zoonoses comme la leptospirose, la toxoplasmose et l'échinococcose ;
- des frelons asiatiques dont 645 nids ont été détruits à Rennes en 2023 ;
- des moustiques tigres, responsables de la dengue et du chikungunya, sont détectés sur le territoire rennais depuis 2021 et aujourd'hui sur d'autres communes de la métropole ;
- des pigeons, responsables de nuisances (bruits, déjections) et de zoonoses.

Des communes de la métropole portent des actions pour limiter la prolifération des animaux liminaires. La Ville de Rennes dispose, par exemple, d'une charte de l'animal en ville, de plans de lutte contre la prolifération de certaines espèces comme les pigeons, les rats et le moustique tigre. L'enjeu de cette action sera de construire des pratiques communes et de sensibiliser la population, les professionnels de santé et les agents des collectivités à la prévention des zoonoses.

↗ Comment agir

- Informer, sensibiliser les habitants, notamment sur les gestes à adopter et leurs obligations.
- Co-construire et partager avec les communes des pratiques de régulation des espèces.
- Informer les professionnels de santé des actions portées par les collectivités pour lutter contre les maladies vectorielles.
- Porter une veille sur les expérimentations menées sur la prévention et la lutte contre les zoonoses.

📍 Le territoire concerné

Les communes volontaires de Rennes Métropole.

* Les acteurs identifiés

Altopictus, l'Agence régionale de la santé (ARS), la Fédération des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FGDON) 35.

23. Mener des actions de sensibilisation autour du bruit et de ses impacts sur l'audition

🔍 Le constat

Selon l'OMS, le bruit est le second facteur environnemental de morbidité dans les villes après la pollution de l'air. Le bruit perturbe les communications et dégrade l'acuité auditive. Ses effets peuvent aller jusqu'aux troubles du sommeil, l'hypertension artérielle, la réduction du champ de vision, l'irritation nerveuse et la dépression. Protéger l'environnement sonore dans un contexte de développement urbain étant une priorité, Rennes Métropole a adopté un Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), en 2012, reconduit pour la période 2022 – 2026.

Le territoire accueille de nombreux événements festifs pour lesquels des dispositifs de prévention sont proposés : distribution de bouchons d'oreilles ou de casques anti-bruit par exemple.

💡 Comment agir

- Mener des actions de prévention autour de la perte de l'audition liée à la musique amplifiée.
- Informer les professionnels et autres acteurs, des milieux festifs des dispositifs existants autour de la prévention de la perte d'audition.

📍 Le territoire concerné

Les communes volontaires de Rennes Métropole.

✳️ Les acteurs identifiés

Le Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB), les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), les Petits Débrouillards, SUPERMAB.

Des actions de prévention autour de la perte de l'audition sont menées lors de concert. © Arnaud Loubry





Dans les cours d'école, Rennes mène des chantiers de végétalisation pour y créer des îlots de fraîcheur comme ici dans la cour réaménagée de l'école de l'Ile. © Christophe Le Dévéhat

Développer l'urbanisme favorable à la santé

Le réseau express vélo a été aménagé à Cesson-Sévigné.
© Arnaud Loubry



Contexte

Depuis plus de 30 ans, l'OMS incite les États et les Villes-Santé de son réseau à agir pour un urbanisme favorable à la santé (UFS).

Celui-ci vise à tenir compte systématiquement et simultanément des conséquences de tout projet d'urbanisme (planification et urbanisme opérationnel) sur la santé, le bien-être et l'environnement. Il s'agit d'accompagner l'élaboration des politiques publiques pour encourager des choix d'aménagement et d'urbanisme qui minimisent l'exposition des populations à des facteurs de risque tels que la pollution de l'air, les nuisances sonores, les îlots de chaleur urbain, l'isolement social, ... et qui favorisent l'exposition à des facteurs de protection comme la pratique de l'activité physique, l'accès aux soins ou aux espaces verts, etc.

Elle porte également une attention particulière aux inégalités sociales de santé et aux impacts directs et indirects du changement climatique.

L'UFS concerne de nombreuses politiques et initiatives à l'échelle des territoires (ex : PLUi, PDU, PLH, PCAET, opérations d'aménagement, ou encore des initiatives telles que l'aménagement des cours d'école, d'espaces publics etc.). Agir pour un urbanisme favorable à la santé ne relève pas d'une action unique, mais de la coordination d'une multitude d'actions et d'acteurs aux différentes échelles du territoire.

Dans un cadre de changements globaux (changement climatique, perte de biodiversité, urbanisation croissante...), les liens entre urba-

nisme, santé, bien-être et environnement sont aujourd'hui largement reconnus et documentés par la communauté scientifique. Pourtant, leur appréhension par les différents acteurs du territoire reste complexe. L'inscription de l'UFS comme axe transversal au sein du Contrat local de santé s'inscrit dans la continuité des travaux engagés depuis 2011 sur Rennes métropole par le Réseau Bretagne Urbanisme et Santé (RBUS). Parmi ces actions on peut citer : l'implication de la recherche sur la démarche d'UFS, l'évaluation des impacts sur la santé à l'échelle nationale, l'intégration de la santé dans le PLUi, le projet de recherche action « Complex Urban Systems for Sustainability and Health » (CUSSH), l'application du guide ISadOrA au quartier Gros-Chêne, l'organisation de séminaires en lien avec l'UFS, etc.

Objectifs

- Acculturer l'ensemble des acteurs de la métropole au sujet de l'UFS.
- Informer les communes sur les outils existants pour déployer des projets incluant les enjeux de santé.
- Encourager la mise en place d'espaces favorables à la santé.

Priorités

- Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'urbanisme favorable à la santé.
- Encourager la prise en compte de la santé dans les projets d'urbanisme.
- Accompagner la déclinaison de projets d'urbanisme favorable à la santé.

24. Présenter et diffuser l'urbanisme favorable à la santé aux techniciens et élus de Rennes Métropole

⌚ Le constat

Dans les champs de l'urbanisme et de l'aménagement, de l'environnement et de la santé, il existe une multitude d'acteurs et diverses institutions où chacun dispose de compétences qui lui sont propres. La mise en œuvre de l'urbanisme favorable à la santé nécessite une pratique transversale et la mobilisation de toutes ces compétences. Réussir à faire de la santé, du bien-être et de l'environnement des critères majeurs d'élaboration des politiques d'aménagement et d'urbanisme nécessite non seulement d'adopter des modes de gouvernance interdisciplinaire et intersectorielle mais avant tout de partager une culture commune de ce qu'est l'UFS (concepts, outils et mise en œuvre).

🚩 Comment agir

- Sensibiliser les élus et techniciens à l'urbanisme favorable à la santé.
- Proposer des échanges de pratiques, d'expériences qualifiées d'UFS, dans le cadre du réseau d'échanges.
- Déployer des actions de communication dédiée à l'UFS.
- Reconstituer un réseau de référents d'UFS au sein des collectivités.

📍 Le territoire concerné

L'ensemble des communes de Rennes Métropole.

* Les acteurs identifiés

L'Ademe, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne (DREAL Bretagne), la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), les aménageurs, le Réseau Bretagne urbanisme et santé (RBUS).



Pratique de l'écopâturage au parc du Landry.
© Julien Mignot

25. Co-construire un référentiel local d'urbanisme favorable à la santé

⌚ Le constat

Des outils existent pour intégrer la santé dans les projets d'aménagement et d'urbanisme. Il s'agirait de les adapter pour permettre, soit de façon prospective ou rétrospective, de questionner ou de diagnostiquer la prise en compte des enjeux de santé, bien être, environnement et climat dans les politiques et projets d'aménagement et d'urbanisme sur le territoire de Rennes, ville et métropole.

☛ Comment agir

- Faire connaître les outils existants (ISadOrA).
- Identifier les besoins des communes.
- Mettre en place un groupe de travail dédié à la réflexion sur un référentiel local.

📍 Le territoire concerné

Les communes volontaires de Rennes Métropole.

* Les acteurs identifiés

L'Ademe, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne (DREAL Bretagne), la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), les aménageurs, le Réseau Bretagne urbanisme et santé (RBUS).

26. Encourager la mise en place d'espaces favorables à la santé

⌚ Le constat

Des communes de Rennes Métropole se sont déjà lancées dans des projets d'aménagement favorables à la santé, comme la végétalisation des cours d'école ou la mise en place d'espaces sans tabac.

Après avoir sensibilisé, informé et outillé les communes à l'urbanisme favorable à la santé, il leur sera proposé de porter un projet.

☛ Comment agir

- Sensibiliser les élus et agents aux espaces favorables à la santé : espaces sans tabac, intégration d'équipements sportifs sur l'espace public, cours végétalisées, écoles dans la nature...
- Lancer un appel à manifestation d'intérêt.
- Orienter les communes vers les partenaires experts (exemple : la Ligue contre le cancer pour un projet d'espaces sans tabac).

📍 Le territoire concerné

Les communes volontaires de Rennes Métropole.

* Les acteurs identifiés

L'Ademe, le Comité national contre le tabagisme, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne (DREAL Bretagne), la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), la Ligue contre le cancer, le Réseau Bretagne urbanisme et santé (RBUS).

27. Soutenir le financement d'aménagements communaux favorables à la santé

⌚ Le constat

En 2018, Rennes Métropole a mis en place un Fonds métropolitain de transition écologique (FMTE) pour répondre aux différents enjeux d'aménagement du territoire, en intégrant les thématiques de l'énergie, de l'impact carbone, des mobilités, de l'adaptation au changement climatique, de la biodiversité et ses milieux. Dans la mesure où les projets contribuent aux objectifs du Programme local de l'habitat (PLH) et du Plan climat air énergie territorial (PCAET), le FMTE soutient les projets de création, d'extension ou de rénovation de bâtiments communaux (dont les études préalables) et les projets à enjeux de biodiversité.

☒ Comment agir

Attribuer des financements aux communes engageant des aménagements favorables à la santé via le Fonds métropolitain de transition écologique.

⌚ Le territoire concerné

Les communes de Rennes Métropole éligibles au FMTE.

* Les acteurs identifiés

Rennes Métropole.

Aménagement piéton et espaces verts en cœur de ville.
© Arnaud Loubry



Annexes

Annexe 1 – Synthèse des enjeux et actions du Contrat local de santé

ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS
Faire culture commune autour de la santé sur Rennes Métropole	Permettre aux communes de Rennes Métropole de s'approprier le Contrat local de santé en participant à son élaboration, sa mise en œuvre et son évaluation	<ol style="list-style-type: none">1. Animer un réseau d'échanges dédié à la santé2. Partager les outils et études d'observations en santé et en porter de nouvelles3. Faire adhérer Rennes Métropole au Réseau Français des Villes-Santé
Devenir un territoire ambitieux de prévention et de promotion de la santé	<p>Encourager le développement des compétences psychosociales dès le plus jeune âge</p> <p>Encourager la prévention autour de la santé mentale</p> <p>Lutter contre la sédentarité</p> <p>Promouvoir une alimentation saine, durable, accessible</p> <p>Prévenir les comportements à risque</p> <p>Proposer des actions innovantes en lien avec la stratégie métropolitaine d'innovation en santé</p>	<ol style="list-style-type: none">4. Incrire l'activité physique comme enjeu prioritaire de santé5. Renforcer les connaissances des habitants en matière d'alimentation saine et durable6. Sensibiliser et outiller les collectivités et les habitants pour répondre aux besoins en santé mentale7. Porter une réflexion sur la mise en place d'un Conseil local en santé mentale de Rennes Métropole, en confortant le Conseil rennais en santé mentale8. Mener une politique de prévention des addictions avec et sans substance et de réduction des risques9. Prévenir la consommation de produits psychoactifs sur l'espace public10. Expérimenter un parcours de prévention et promotion de la santé de la crèche au lycée11. Déployer un Pass premiers secours pour les jeunes12. Engager des actions de prévention et de promotion de la santé en s'appuyant sur le milieu professionnel13. Organiser des journées santé14. Formaliser un partenariat avec les acteurs de don

ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS
Faciliter l'accès aux soins de toutes et tous	<p>Apporter davantage de lisibilité à l'offre de soins, aux modes d'accès</p> <p>Développer le partenariat entre les collectivités et les professionnels de santé</p> <p>Anticiper les besoins en offre de soins et agir collectivement pour répondre à ces besoins</p> <p>Encourager l'aller-vers</p> <p>Favoriser les nouveaux modes d'exercices et d'accès à la santé</p>	<p>15. Déployer des actions de sensibilisation dédiées à la compréhension du système de soin</p> <p>16. Faciliter les interactions entre les collectivités et les acteurs du soin et de santé autour des projets de santé</p> <p>17. Définir un schéma d'organisation de la médiation en santé</p> <p>18. Lancer une dynamique prospective dédiée à l'offre de soins</p>
Agir sur l'ensemble des facteurs environnementaux pour améliorer la santé de toutes et tous	<p>Promouvoir une approche <i>One Health</i></p> <p>Encourager les pratiques agricoles favorables à la santé</p> <p>Acculturer/sensibiliser les habitants, les élus, les professionnels de l'enfance, les professionnels de santé, aux facteurs environnementaux impactant la santé</p> <p>Mener des actions de prévention auprès des habitants : enjeux de la qualité de l'air intérieur, campagne de prévention sur le radon, les bons gestes pour limiter la prolifération de certaines espèces...</p>	<p>19. Informer et sensibiliser sur l'approche «One Health»</p> <p>20. Devenir un territoire zéro pesticide de synthèse</p> <p>21. Promouvoir les environnements intérieurs favorables à la santé</p> <p>22. Mener une action collective de prévention et de lutte contre les zoonoses</p> <p>23. Mener des actions de sensibilisation autour du bruit et de ses impacts sur l'audition</p>
Développer l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS)	<p>Acculturer l'ensemble des acteurs de la métropole au sujet de l'urbanisme favorable à la santé</p> <p>Informier les communes des outils existants pour déployer des projets incluant les enjeux de santé</p> <p>Encourager la mise en place d'espaces favorables à la santé</p>	<p>24. Présenter et diffuser l'urbanisme favorable à la santé aux élus et techniciens de Rennes Métropole</p> <p>25. Co-construire un référentiel local d'urbanisme favorable à la santé</p> <p>26. Encourager la mise en place d'espaces favorables à la santé</p> <p>27. Soutenir le financement d'aménagements communaux favorables à la santé</p>

Annexe 2 – Glossaire et abréviations

Abréviations et sigles

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AES : Accident d'exposition au sang

ALEC : Agence locale de l'énergie et du climat

APRAS : Association pour la promotion de l'action sociale

ARS : Agence régionale de santé

ASVB : Avenir santé Villejean Beauregard

AUDIAR : Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise

BAPU : Bureau d'aide psychologique universitaire

CAARUD : Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues

CAF : Caisse d'allocations familiales

CCAS : Centre communal d'action sociale

CCOMS : Centre collaborateur de l'organisation mondiale de la santé

CDG 35 : Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine

CDS : Centre de santé

CEBR : Collectivité eau du bassin rennais

CIAS : Centre intercommunal d'action social

CHU : Centre hospitalier universitaire

CHGR : Centre hospitalier Guillaume Régnier

CIDB : Centre d'information et de documentation sur le bruit

CLS : Contrat local de santé

CLSM : Conseil local en santé mentale

CLSPD : Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

CMSPD : Conseil métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance

CMEI : Conseiller médical en environnement intérieur

CMP : Cendre médico-psychologique

CNFPT : Centre nationale de la fonction publique territoriale

COPIL : Comité de pilotage

COSTRAT : Comité stratégique

CPPCS : Commission prospective proximité et cohésion sociale

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CPS : Compétences psychosociales

CPTS : Communauté professionnelle territoriale de santé

CRSM : Conseil rennais en santé mentale

CUSSH : Complex urban systems for sustainability and health

CSAPA : Centre de soin d'accompagnement et de prévention en addictologie

CVD : Contrat de ville

DAC'tiv : Dispositif d'appui à la coordination

DDEC : Direction diocésaine de l'enseignement catholique
DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer
DRAJES : Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSPH : direction Santé Publique-Handicap
EFS : Établissement français du sang
EHESP : École des hautes études en santé publique
ESAT : Établissement et service d'accompagnement par le travail
ESCAPAD : Enquêtes sur la Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation à la Défense
ESS : Espace social et solidaire
FGDON 35 : Fédération des groupements de défense contre les organismes nuisibles 35
FEHAP : Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs
FHP : Fédération des cliniques et hôpitaux privés
FMTE : Fonds métropolitain de transition écologique
MAS : Maison associative de la santé
MCE : Maison de la consommation et de l'environnement
MSP : Maison de santé pluriprofessionnelle
OMS : Organisation mondiale de la santé
ORSB : Observatoire régional de santé de Bretagne
PAD : Plan alimentaire durable
PAT : Plan alimentaire territorial
PCAET : Plan Climat Air Énergie Territoire
PDU : Plan de déplacement urbain
PLH : Programme local de l'habitat
PLS : Plan local en santé
PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
PNSE : Plan national santé environnement
PPA : Plan de protection de l'atmosphère
PPBE : Plan de prévention du bruit dans l'environnement
PRAPS : Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies
PRS : Projet régional de santé
PRSE : Plan régional santé environnement
PRST : Plan régional santé au travail
PPSM : Premiers secours en santé mentale
OFDT : Observatoire français des drogues et des tendances addictives
QPV : Quartier prioritaire de politique de la ville
RBUS : Réseau Bretagne Urbanisme et Santé
SAS : Service d'accès aux soins
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SRS : Schéma régional de santé
SSBE : Sport santé bien être
STAR : Service des transports en commun de l'agglomération rennaise
UFOLEP : Union française des œuvres laïques d'éducation physique
UFS : Urbanisme favorable à la santé
ZAC : Zone d'action complémentaire

Glossaire

Animaux liminaires : animaux qui vivent en liberté dans l'espace urbain à proximité des humains.

CUSSH : projet mondial de recherche qui vise à analyser les facteurs qui constituent des freins ou des leviers au processus d'intégration de la santé dans les décisions urbaines et à identifier des pistes pour impulser le changement et la transformation vers des villes plus saines et plus durables. Ce projet a été élaboré en collaboration avec plus d'une dizaine de partenaires de recherche et six villes dans le monde : Londres, Rennes, Homa Bay et Kisumu (Kenya), Pékin et Ningbo (Chine).

Happy Kit : kit de prévention pour les soirées privées.

ISadOrA : outil synthétisant des éléments de compréhension et des conseils pour intégrer les enjeux de santé et d'environnement aux opérations d'aménagement urbain.

Noz'Ambule : dispositif de prévention et de réduction des risques auprès des jeunes et des établissements de nuit.

One health : "une seule santé"

Programme MALIN : programme d'accompagnement dans l'alimentation du bébé.

Prév'en ville : dispositif de prévention et de réduction des risques à destination des organisateurs de soirées.

Zoonose : maladie infectieuse qui est passée de l'animal à l'humain.



Les aménagements permettent la pratique sportive sur le mail Mitterrand à Rennes. © Didier Gouray



*Liberté
Égalité
Fraternité*



RENNES
Ville et Métropole